



EAT-T  
2

# Bulletin

## hebdomadaire canadien

Vol. 27, N° 42

18 octobre 1972

### NOUVEAUX PROGRAMMES DE CONSERVATION HISTORIQUE

Deux nouvelles initiatives: la création d'Héritage Canada, constitué en Corporation, et l'établissement du Relevé national des ouvrages de génie, ont été annoncées à Vancouver le 12 septembre dernier par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Jean Chrétien.

Héritage Canada a été créé dans le but d'élargir le programme national de préservation et de protection du patrimoine historique, architectural, naturel et panoramique du Canada, grâce à l'appui des

citoyens et des sociétés. En annonçant la nouvelle, M. Chrétien a souligné l'urgence de mettre sur pied un nouveau programme plus complet de conservation des lieux et bâtiments d'importance nationale en tenant compte des ressources financières et humaines actuellement disponibles.

"Dans le discours du Trône prononcé au mois de février dernier, a dit le ministre, le Gouvernement fédéral faisait part à la nation de son intention de créer un organisme semblable. Héritage Canada est une Corporation sans but lucratif instituée aux termes de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes, avec un fonds de dotation de douze millions de dollars."

Il s'agit d'une Corporation indépendante à laquelle pourront participer, moyennant une mise de fonds symbolique, tous ceux qui s'intéressent à la conservation de bâtiments, de groupes de bâtiments et de régions de valeur historique ou naturelle sur le plan national. Héritage Canada aura notamment pour tâche de prévenir la démolition des meilleurs échantillons de l'architecture canadienne et de permettre, dans les villes, l'harmonieux mélange de l'ancien et du nouveau.

Héritage Canada peut acquérir, par achat, don, legs, échange ou location, des terrains, bâtiments et objets d'importance nationale. Dans le cas de legs, il peut liquider, sous réserve des dispositions testamentaires, tout terrain, bâtiment ou objet qui, de son avis, ne justifie pas, par son intérêt historique, architectural, naturel ou panoramique, la mise de fonds nécessaire à sa préservation. Il peut aussi conclure des ententes de partage des frais en vue de la conservation de bâtiments d'intérêt historique et de zones naturelles ou panoramiques.

La plupart des bâtiments seront rénovés et, sous certaines réserves, vendus ou loués pour servir de résidences, bureaux, boutiques, restaurants ou à d'autres entreprises du genre. Il semble que seul un petit nombre de bâtiments acquis mériteront d'être

#### SOMMAIRE

Nouveaux programmes de conservation historique .....	1
Changement à l'ÉCOSOC .....	2
Plus de 100,000 visiteurs à la Place Royale .....	2
L'habitation dans le voisinage des aéroports .....	3
Don d'une sculpture esquimaude .....	3
Accord commercial Canada-Philippines .....	3
Qui veut jouer au tennis? .....	4
Entente pour la fabrication d'eau lourde .....	4
Pièces de monnaie étrangère frappées au Canada .....	5
Population selon la langue maternelle - Recensement de 1971 .....	5
...et les maisons suivent aussi! .....	5
Nouveau laboratoire de recherches sur l'appareil respiratoire .....	6
La pêche commerciale du thon interdite .....	6
Le défi de l'expansion agricole .....	7
Stations de communications par satellite pour la Chine .....	7
Le Canada et la CEE .....	8
Les femmes et le Trésor .....	8

restaurés et ouverts au public. Pour ce qui est du patrimoine naturel, Héritage Canada est autorisé à accepter les legs et dons de terrains, y compris ceux qui longent le littoral; il peut donc ainsi contribuer à la préservation de ces terrains.

La Corporation doit chercher à établir de bonnes relations avec les organismes fédéraux, provinciaux et privés qui s'intéressent à la préservation des bâtiments historiques et du milieu naturel. A titre d'organisme national indépendant, Héritage Canada est l'intermédiaire rêvé pour l'échange, à l'échelle nationale et internationale, de renseignements d'ordre technique sur la conservation historique.

#### L'ÉTUDE DES RÉALISATIONS TECHNIQUES CANADIENNES

L'étude des réalisations techniques canadiennes, première des deux initiatives annoncées, sera menée par des volontaires de l'Institut canadien des ingénieurs (*Engineering Institute of Canada*), avec le concours du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Ce Relevé national des ouvrages historiques de génie a pour but de déterminer les réalisations techniques qui ont contribué à l'essor du Canada dans les domaines historique, économique, culturel, technique, scientifique ou militaire. Il s'agit d'un programme permanent qui sera connu sous le nom de Génie-Histoire-Canada.

"Le génie et la technologie ont joué un rôle capital dans l'essor rapide du Canada, a déclaré M. Chrétien, et le Gouvernement fédéral est heureux de collaborer avec l'Institut canadien des ingénieurs pour dresser un répertoire pratique de ces réalisations."

Le Relevé a notamment pour but d'attirer l'attention des autorités compétentes sur les vestiges, à travers le Canada, des réalisations de la technique et du génie qui, sur le plan national, provincial ou autre, justifie la mise à l'honneur ou la préservation.

En apportant son aide à l'Institut canadien des ingénieurs, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien puisera dans l'expérience déjà acquise grâce au programme de l'Inventaire des bâtiments historiques du Canada. Ce programme, entrepris en 1970, est un Relevé en trois phases de vieux bâtiments à travers le Canada, réalisé avec l'aide d'un ordinateur.

Le Relevé projeté sera dirigé par un comité national composé de huit membres, soit quatre du Gouvernement fédéral et quatre de l'Institut. Deux des représentants fédéraux seront détachés par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien; les deux autres seront choisis respectivement parmi le personnel du Musée national des Sciences et de la Technologie et celui des Archives publiques du Canada.

Le comité national fixera les normes à suivre par les comités locaux de Génie-Histoire-Canada, assurera la liaison entre le Gouvernement et l'Institut, établira un ordre de priorité pour les différentes phases du Relevé et formulera des recommandations

destinées à la Commission des monuments et lieux historiques du Canada au sujet des ouvrages de caractère technique ou technologique dignes d'appartenir à l'histoire. Les dossiers complets seront confiés au ministère que dirige M. Chrétien.

Les données recueillies seront coordonnées et emmagasinées aux Archives publiques, à Ottawa, sous une forme qui facilitera leur consultation.

"Avec l'exécution de ce programme de recherche, des ingénieurs canadiens pourront suivre l'histoire de leur profession au Canada. Nous espérons doter les musées et les bureaux d'archives de documents historiques et de reliques de caractère technique présentant un intérêt permanent sur les plans national ou régional", a déclaré M. Dinsmore, président de l'Institut canadien des ingénieurs.

#### CHANGEMENT À L'ÉCOSOC

Le Canada a ratifié l'amendement à l'article 61 de la Charte des Nations Unies, amendement qui doublera le nombre de membres du Conseil économique et social qui, de 27, passera à 54.

Le Canada a appuyé activement l'élargissement du Conseil, la principale institution des Nations Unies qui s'occupe d'affaires économiques et sociales, en vue de le rendre plus représentatif de l'ensemble des membres des Nations Unies. Cet élargissement lui permettra également de remplir plus efficacement ses fonctions aux termes de la Charte des Nations Unies. Bien que l'élargissement du Conseil lui-même ne doive avoir lieu qu'après la ratification de l'amendement à la Charte par les deux tiers des membres des Nations Unies (y compris les cinq membres permanents du Conseil de sécurité), les comités sessionnels ont déjà accru le nombre de leurs membres conformément à l'objectif de l'amendement, en accordant aux nouveaux membres le droit de participer aux travaux du Conseil, sans toutefois y avoir droit de vote.

#### PLUS DE 100,000 VISITEURS À LA PLACE ROYALE

La Place Royale de Québec a attiré plus de 100,000 visiteurs depuis l'ouverture de la saison touristique, le 29 juin.

C'est le 16 août dernier que la 100,000<sup>e</sup> personne a franchi l'entrée de l'exposition de la maison Fornel, 50 jours après son inauguration.

On a donc accueilli à la Place Royale en moyenne 2,000 personnes par jour depuis la fin de juin et au ministère des Affaires culturelles, on est très confiant de dépasser d'ici l'automne l'objectif de 150,000 visiteurs que l'on s'était fixé. On a pu constater que les Québécois viennent de plus en plus nombreux visiter ce site historique et qu'en général ils semblent émerveillés de pouvoir retrouver les origines de la civilisation française en Amérique du Nord.

## L'HABITATION DANS LE VOISINAGE DES AÉROPORTS

M. Ron Basford, ministre d'État chargé des Affaires urbaines, a annoncé les changements apportés par la Société centrale d'hypothèques et de logement à ses exigences relativement aux prêts pour la construction d'habitations dans le voisinage des aéroports, selon les termes de la Loi nationale sur l'habitation.

La nouvelle ligne de conduite adoptée pour ces prêts est fondée sur la projection du bruit perçu à chacun des aéroports; elle remplace les exigences antérieures, maintenant uniformes, quelles que soient les dimensions des aéroports.

La SCHL se servira donc dorénavant des cartes de projection du bruit perçu (PBP) que le ministère fédéral des Transports a préparées pour les plus grands aéroports. Des prêts LHN ne seront pas consentis pour la construction d'habitations dans les secteurs où la projection du bruit perçu est très forte, c'est-à-dire à proximité des pistes d'envol. Dans les secteurs où la projection du bruit perçu est moins grande, l'approbation du prêt pourra dépendre d'une insonorisation suffisante des habitations.

Depuis 1956, la SCHL a restreint le nombre de prêts consentis pour l'habitation à proximité des aéroports à cause des effets nocifs que le bruit causé par l'activité dans les aéroports peut avoir sur les conditions de vie. Ces dernières exigences constituent donc une mise à jour de la ligne de conduite à suivre conformément aux plus récentes techniques adoptées pour le calcul de l'intensité du bruit.

En communiquant cette nouvelle, M. Basford a déclaré que cette révision des exigences de la SCHL relatives aux prêts pour l'habitation dans le voisinage des aéroports fait partie d'un processus selon lequel la Société a le souci constant de se conformer aux découvertes de la technique moderne. Ces révisions ont été faites en collaboration avec le ministère fédéral des Transports et le Conseil national de recherches. Et vu que les dispositions relatives à l'utilisation du sol relèvent des provinces et des municipalités, la Société a consulté les autorités provinciales pour la préparation des révisions en question.

Les exigences de la Société visent à permettre l'établissement de bons quartiers résidentiels près des aéroports et d'y éviter les désagréments que peut causer le trafic aérien. Ces exigences ne s'appliqueront qu'aux ensembles résidentiels où l'on demande une aide financière aux termes de la LNH. Le ministre espère que les provinces et les municipalités pourront utiliser les exigences de la SCHL comme guide pour l'établissement de leurs règlements de zonage et pour l'utilisation du terrain, de sorte que dans les secteurs où les maisons ne sont pas financées aux termes de la LNH la construction des quartiers résidentiels se fera selon les prévisions d'exposition au bruit.



### DON D'UNE SCULPTURE ESQUIMAUDE

Le ministre canadien des Finances, M. John Turner, (à droite) présente une sculpture esquimaude au chancelier de l'Échiquier britannique, M. Anthony Barber.

La sculpture, don du Gouvernement canadien, a été présentée le 22 septembre alors que M. Turner assistait à la Conférence des ministres des Finances du Commonwealth à Londres.

### ACCORD COMMERCIAL CANADA-PHILIPPINES

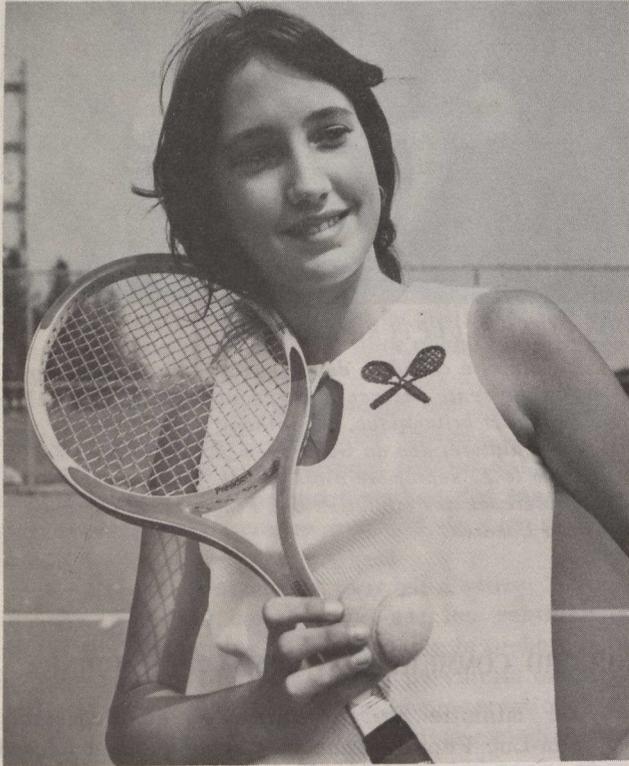
Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin a annoncé que le premier accord commercial entre le Canada et les Philippines a été signé à Manille.

M. Bruce Howard, secrétaire parlementaire de M. Pepin, a signé cet accord au nom du Canada et le général Carlos P. Romulo, secrétaire des Affaires extérieures, a signé au nom de la République des Philippines.

Les Philippines constituent le quatrième plus grand marché d'exportation du Canada dans le Pacifique après le Japon, la Chine et l'Australie. En 1971, les exportations canadiennes se sont élevées à 39.4 millions de dollars et les importations à 6.2 millions. Les exportations canadiennes comprennent du papier journal, des camions ainsi que leurs pièces et leurs accessoires, du matériel téléphonique, des moteurs d'avions, de la machinerie pour l'exploitation de la forêt, des scies à chaîne, du fil électrique et du câble. Le Canada importe en provenance des Philippines des ananas

en conserve, de la noix de coco déshydratée, du minerai de chrome, du bois dur et des placages.

En août dernier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Mitchell Sharp, annonçait qu'un accord avait permis de hausser le niveau de représentation canadienne aux Philippines en passant d'un Consulat général à une ambassade. M. Sharp avait indiqué à cette occasion que ce pas en avant refléterait mieux les relations entre le Canada et les Philippines, relations qui ont grandi considérablement, notamment dans le domaine commercial, depuis l'établissement du Consulat général en 1950.



#### QUI VEUT JOUER AU TENNIS?

*Une raquette de tennis, conçue il y a 40 ans en Hongrie et enfin fabriquée au Canada, constituera l'un des articles d'exposition de la société Diadal Manufacturing lors de la Foire commerciale internationale d'articles de sport, d'équipement de camping et de mobilier de jardin qui se tiendra à Cologne en Allemagne de l'Ouest du 15 au 17 octobre. La société, qui a baptisé sa raquette "Le Président", souligne qu'elle allie le "toucher" d'une raquette en bois conventionnelle et la "puissance" d'une raquette en aluminium.*

*M. A.S. Lokos, président de la société Diadal qui fabrique à la main des raquettes en noyer blanc et en érable souligne que son beau-père a fabriqué les premières raquettes de ce genre en Hongrie. Ce passe-temps se transforma bientôt en une entreprise qui dura jusqu'au début de la Seconde Guerre mondiale. La famille émigra au Canada en 1957 et, en 1971, M. Lokos mit sur pied la société Diadal qui fabrique, outre "Le Président", des raquettes de tennis et de jeu de paume de type conventionnel.*

#### ENTENTE POUR LA FABRICATION D'EAU LOURDE

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Donald S. Macdonald, a annoncé récemment que l'Énergie atomique du Canada, Limitée, et *Polymer Corporation Limited* ont conclu une entente pour mettre conjointement au point des procédés avancés de fabrication d'eau lourde.

Des recherches à ce sujet ont été effectuées pendant quelques années dans les Laboratoires de l'EACL à Chalk River. En vertu de la nouvelle entente, l'entreprise *Polymer* dirigera les travaux de développement et construira à Sarnia des installations expérimentales. Des dépenses annuelles pouvant se situer entre un et deux millions de dollars sont prévues pour le développement des procédés les plus prometteurs.

#### NOUVEAUX PROCÉDÉS

Dans les usines de fabrication actuellement exploitées ou construites au Canada, l'eau lourde est séparée de l'eau ordinaire par de l'hydrogène sulfuré. Parmi les procédés les plus prometteurs actuellement à l'étude, l'un fait appel à un échange de vapeur, d'hydrogène et d'amine et un autre a recours à un échange d'hydrogène et d'eau.

Le procédé "vapeur-hydrogène-amine" comporte l'extraction de l'hydrogène lourd de la vapeur au moyen d'hydrogène ordinaire. L'hydrogène lourd est alors concentré grâce à une amine, substance à base d'ammoniac.

Dans le procédé "hydrogène-eau", l'eau lourde est extraite de l'eau ordinaire au moyen d'hydrogène ordinaire et d'un catalyseur développé dans les Laboratoires nucléaires de Chalk River.

Les avantages attendus des nouveaux procédés sont: une réduction des dépenses en immobilisation; des appareillages plus petits; moins de corrosion et la suppression de l'hydrogène sulfuré. Les nouvelles usines de fabrication d'eau lourde que l'on construira probablement, pourront bénéficier de ces avantages. Il reste, cependant, beaucoup de travaux de développement à faire et l'on estime qu'il faudra 10 ans pour concevoir, construire et mettre en service une usine commerciale d'eau lourde fonctionnant avec l'un des nouveaux procédés.

L'eau lourde est nécessaire pour le fonctionnement des centrales nucléaires canadiennes. Employée comme modérateur dans la filière Candu, l'eau lourde permet d'utiliser efficacement l'uranium naturel comme combustible. Par ailleurs, elle donne un coût de combustible nettement inférieur à celui des autres filières électro-nucléaires actuellement exploitées.

Il existe, actuellement, trois usines de fabrication d'eau lourde au Canada: une à Port Hawkesbury (Nouvelle-Écosse), qui produit effectivement 400 tonnes par an et qui appartient à la CGE; une au sein du Complexe électronucléaire de Bruce, près de Kincardine, Ontario, qui appartient à l'EACL et qui produira 800 tonnes d'eau lourde par an lorsqu'elle

entrera en service; une, enfin, à Glace Bay (Nouvelle-Écosse), originellement construite par *Deuterium of Canada Limited* mais actuellement reconstruite par l'EACL qui lui fera produire 400 tonnes par an à partir de 1975.

## PIÈCES DE MONNAIE ÉTRANGÈRE FRAPPÉES AU CANADA

La Monnaie royale canadienne frappe les pièces de monnaie canadienne à l'Édifice de la monnaie de la capitale nationale depuis plus de 60 ans. Mais ce n'est que récemment qu'elle a commencé à travailler pour d'autres pays. La première émission de monnaie étrangère jamais frappée par la Monnaie était constituée de deux pièces d'une valeur de \$10 et de \$20, frappées plus tôt cette année pour commémorer le dixième anniversaire de l'indépendance de la Jamaïque. La Monnaie royale a également signé des contrats pour la production de pièces pour la circulation et de flans, avec le Brésil, l'Islande, le Yémen et Singapour, et engagé des négociations avec trois autres pays.

Une nouvelle Monnaie sera construite à Winnipeg (Manitoba) qui frappera des pièces pour le Canada et les marchés étrangers. On a entrepris de grands travaux pour l'amélioration des locaux d'Ottawa. L'opération de l'affinage de l'or se fera encore à Ottawa, où l'on a l'intention d'accroître la production de pièces pour collectionneurs.

La Monnaie emploie son propre personnel de graveurs et tout le travail se fait sur place. Les pièces commémoratives jamaïquines furent dessinées par le chef de la Section du monnayage et son adjoint. La pièce de \$20 est composée de .500 d'or fin et mesure 27 millimètres de diamètre; elle est, croit-on, la seule pièce d'or véritablement en circulation. La pièce de \$10 est composée d'argent sterling, soit de .925 d'argent fin, et mesure 45 millimètres de diamètre.

## POPULATION SELON LA LANGUE MATERNELLE - RECENSEMENT DE 1971

Dans un bulletin préliminaire, Statistique Canada révèle que, le 1er juin 1971, l'anglais était la langue maternelle de 13 millions de résidents et le français, de 5.8 millions. Les autres 2.8 millions se répartissaient comme suit: allemand, 561,085 (-0.5% par rapport à 1961); italien, 538,360 (+58.5%); ukrainien, 309,855 (-14.3%); néerlandais, 144,920 (-0.1%) et polonais, 134,680 (-16.7%).

Plus de la moitié des personnes qui ont déclaré que l'italien était leur langue maternelle résidaient en Ontario (63.9%); au Québec, ce pourcentage était de 25% et dans les quatre provinces de l'Ouest, il a atteint tout juste 10%. Par contre, plus de 60% des Allemands vivaient dans l'Ouest, 33% en Ontario et seulement 6% dans les quatre provinces de l'Atlantique.

## ...ET LES MAISONS SUIVENT AUSSI!

Depuis déjà plusieurs mois, des résidents de Twin Falls sont venus s'établir à Churchill Falls. C'est maintenant au tour de leurs maisons de les suivre.

On déménage en effet ce mois-ci sept maisons de Twin Falls; il s'agit de cinq "duplexes" et de deux maisons unifamiliales qui viennent s'ajouter aux 59 maisons et aux quatre immeubles d'appartements déjà construits, ainsi qu'aux 45 maisons présentement en construction.

Il va sans dire qu'on a recours à un matériel approprié pour soulever les maisons de leurs fondations originales, les transporter sur 32 milles et les déposer ensuite doucement sur leurs nouvelles assises. Blocs de bois, rouleaux, poutres métalliques, vérins hydrauliques, patience et savoir-faire sont de la partie!

La plus grosse des sept maisons est déjà en place; elle a fait le voyage sans aucun incident, au début d'août. Il s'agit d'un "duplex" de deux étages, long de 60 pieds et large de 25.

Au contraire de la pratique courante dans la plupart des déménagements de ce genre, on a vidé les maisons de leur contenu. Meubles, vêtements et bibelots ont été déménagés séparément. On pourra de cette façon repeindre les maisons pour leurs nouveaux occupants.

Bien qu'on ait ainsi enlevé à l'entrepreneur la possibilité d'effectuer le déménagement sans renverser une seule goutte d'eau du bocal à poissons, il reste que l'entreprise est fort intéressante, comme l'explique M. Gilles Dufort, contremaître général.

M. Dufort porte un intérêt tout particulier à ce déménagement: Il a travaillé à la construction de plusieurs des maisons de Twin Falls, en 1962. "Il

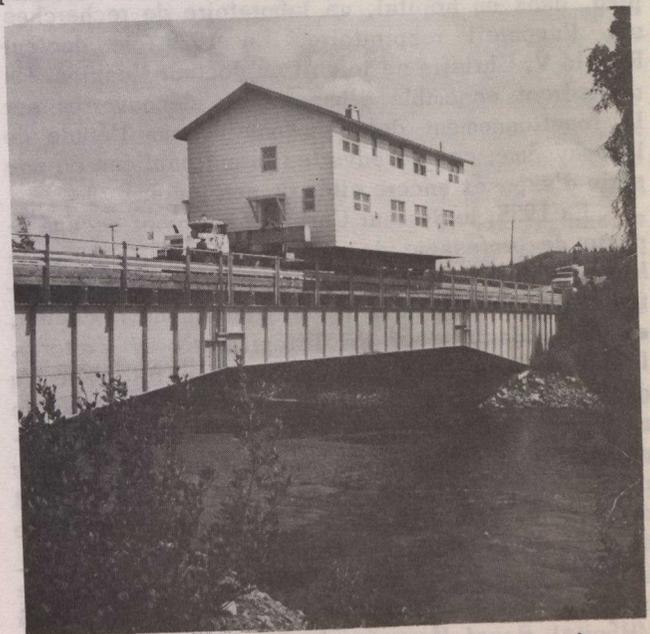


Photo prise au cours du déménagement de la première des sept maisons de Twin Falls, qui doivent être transportées à Churchill Falls (Terre-Neuve).

faut d'abord percer deux trous dans les fondations. à chaque extrémité de la maison, dit M. Dufort, cela permet de placer des poutres en 1 sous la maison. Des vérins hydrauliques capables de lever plusieurs tonnes soulèvent ensuite l'immeuble; on place des rouleaux sous les poutres et on peut retirer la maison pour la placer sur une plate-forme tirée par un camion."

On doit compter deux jours pour déplacer une maison de ses fondations et une autre journée complète pour la transporter jusqu'à Churchill Falls.

## NOUVEAU LABORATOIRE DE RECHERCHES SUR L'APPAREIL RESPIRATOIRE

L'Université McGill a ouvert, le jeudi 31 août, le "Laboratoire Meakins-Christie", nouveau laboratoire de recherches sur les maladies respiratoires. Ce laboratoire est pourvu d'équipement et d'installations très modernes en vue de recherches interdisciplinaires dans le domaine des maladies pulmonaires. La construction du laboratoire a été rendue possible grâce à un don généreux de \$300,000 du *Canadian Tobacco Manufacturers' Council*.

L'Université McGill occupe depuis longtemps la place de chef de file dans ce genre de recherches. En 1924, le docteur Jonathan Meakins était nommé médecin chef de l'Hôpital *Royal Victoria*. Il poussa alors de l'avant l'idée que l'étude de la physiologie et de la biochimie ne devait pas être restreinte aux départements strictement scientifiques, mais devait être effectuée dans des hôpitaux par des médecins scientifiques qui pourraient mettre en pratique leurs découvertes sur les malades. Le docteur Meakins s'intéressa particulièrement aux troubles pulmonaires et il fut le premier en Amérique du Nord à mettre sur pied, dans un hôpital, un laboratoire de recherches sur l'appareil respiratoire. En 1929, le docteur Ronald V. Christie se joignit au docteur Meakins. Ils réalisèrent ensemble d'importantes découvertes sur le fonctionnement des poumons et sur l'étude de l'emphysème; ces découvertes furent publiées en une série d'exposés encore cités de nos jours.

En 1955, le docteur Christie, qui avait occupé le poste de professeur de médecine au *Bartholemew's Hospital* de Londres, revint à McGill à titre de professeur et de directeur du département de médecine, et de médecin chef de l'Hôpital *Royal Victoria*. L'une de ses premières nominations fut celle du docteur David Bates - doyen actuel de la Faculté de médecine de l'Université de Colombie-Britannique - au poste de directeur de la Division des troubles respiratoires. Sous sa direction, la division acquit rapidement une renommée internationale dans le domaine de la recherche interdisciplinaire.

Par reconnaissance pour le travail remarquable qu'ont accompli les docteurs Meakins et Christie à l'Hôpital *Royal Victoria*, le nouveau centre de recherches sera désigné comme suit: Laboratoire de recherches sur l'appareil respiratoire Meakins-

Christie. Les docteurs Meakins et Christie ont tous deux été doyens de la Faculté de médecine de McGill, soit de 1941 à 1947 et de 1964 à 1967 respectivement.

### EXTENSION DES SERVICES

La superficie du nouveau laboratoire couvre 10,000 pieds carrés. Il sera équipé du matériel nécessaire à la recherche en physiologie animale et humaine, en laboratoire de radio-isotopes, d'une chambre noire et d'une salle d'opération amphithéâtre. Les disciplines qui pourront collaborer aux recherches comprendront la médecine, la physiologie, la pathologie, l'épidémiologie, la pédiatrie, la génie, la biochimie et la radiologie. Ces disciplines ont collaboré dans le passé alors que le docteur Bates reconnaissait que la recherche interdisciplinaire était la clé du progrès dans le domaine de la physiologie pulmonaire et des maladies des poumons. Le nouveau laboratoire concrétisera cette notion et permettra aux chercheurs et aux hommes de sciences d'étendre considérablement leur champ d'observation.

L'importance de la contribution faite par le *Tobacco Manufacturers' Council* est d'avoir permis de mettre sur pied un centre de recherches unique en son genre, d'avoir encouragé et poussé plus avant les travaux de recherche d'un groupe de scientifiques canadiens connus internationalement. Ces chercheurs auront dès lors la chance d'élaborer un programme poussé en vue de l'étude, du contrôle et du traitement des maladies pulmonaires.

## LA PÊCHE COMMERCIALE DU THON EST INTERDITE

Le ministre des Pêches, M. Jack Davis, a interdit l'instauration de la pêche commerciale du thon dans le golfe Saint-Laurent.

M. Davis a indiqué que les stocks actuels de thon se trouvant dans l'Atlantique-Nord avaient déjà diminué en raison de l'intensité de la pêche commerciale. Les grands thons qui fréquentent le golfe Saint-Laurent quittent ce dernier pour se rendre dans des régions de pêche commerciale; comme le banc Georges, où ils sont capturés par les pêcheurs professionnels. Les thons de taille plus réduite sont pris au large de la côte de la Nouvelle-Angleterre et dans d'autres secteurs comme le golfe de Gascogne. Selon M. Davis, le fait de pousser l'exploitation commerciale des poissons de cette espèce jusque dans le golfe Saint-Laurent contribuerait à faire baisser le nombre de gros thons que l'on trouve dans l'Atlantique-Nord à des niveaux trop bas pour ce qui est de la conservation.

Les spécialistes du Service des pêche soulignent que, depuis 1957, les stocks de gros thons se trouvant dans le golfe Saint-Laurent n'ont pas été augmentés par l'apport de jeunes thons.

L'augmentation de l'intensité de la pêche du thon de faible taille a eu pour conséquence le déclin

de celle du gros thon. Depuis le début des années 1960, les prises de thon dans l'Atlantique-Nord ont baissé de 30 pour cent et certaines pêcheries ont complètement disparu. Les stocks de thon du golfe Saint-Laurent reposent presque exclusivement sur des sujets relativement âgés et de taille imposante que l'on voit peu et irrégulièrement. Ces individus se rencontrent dans des eaux soit très profondes, soit peu profondes mais au fond rocheux. On les trouve rarement en bancs de plus de 12 poissons et ils sillonnent rapidement de vastes secteurs. Non seulement l'établissement de la pêche commerciale du thon dans le golfe Saint-Laurent se heurterait à de nombreuses difficultés techniques, mais il conviendrait de reconnaître que l'insuffisance de la ressource ne permettrait pas de justifier ni garantir une pêche semblable.

Depuis 1968, il existe dans le golfe Saint-Laurent une pêche sportive du thon qui reste d'ampleur modeste, mais qui va se développant. Cette année, au cours de la saison qui s'étend de la mi-juillet à la mi-octobre, une trentaine de bateaux nolisés principalement à l'Île-du-Prince-Édouard, ont capturé à ce jour 364 gros thons. L'année dernière, les prises effectuées par les pêcheurs amateurs s'élevaient à 215 unités. Cette pêche sportive n'est pas touchée par l'interdiction de la pêche commerciale.

## LE DÉFI DE L'EXPANSION AGRICOLE

Le ministre de l'Agriculture, M. H.A. Olson, a rappelé récemment à un groupe de journalistes agricoles de passage dans cette région que le Gouvernement fédéral offre un programme global d'expansion du marché de l'agriculture canadienne.

"Ce n'est pas seulement l'augmentation des ventes qui nous intéresse. L'expansion pour l'expansion n'est pas un but satisfaisant. Nous ne devons pas perdre de vue notre premier objectif, le plus important, qui est d'accroître les revenus des agriculteurs canadiens, a déclaré M. Olson, en ajoutant: "L'expansion du marché des produits agricoles canadiens nécessite plus qu'une méthode d'approche dynamique basée sur la prospection des marchés, la promotion des ventes et la publicité. Elle exige l'aptitude à livrer à nos marchés, tant intérieurs qu'extérieurs, les produits qu'ils désirent, au moment voulu, sous la forme désirée et à un prix raisonnable. Le Gouvernement fédéral offre de coordonner les multiples activités découlant d'un tel programme. Ce rôle de coordonnateur sera accentué dans l'avenir."

M. Olson a affirmé que les différentes équipes de Projet 75, nouveau programme élaboré par le ministère fédéral de l'Agriculture, basé sur la rationalisation des circuits alimentaires, deviendront de plus en plus actives au cours des prochains mois. "Une stratégie orientée vers le marché signifie que l'agriculture évoluera, s'adaptera et se développera en fonction des besoins et des marchés intérieurs et

d'outre-mer... Les efforts déployés par chacun des secteurs de cet ensemble, bien que louables, ne peuvent qu'être limités ou sans résultats s'ils ne sont pas accompagnés d'actions complémentaires exercées par d'autres composants du système."

"Il existe, a ajouté M. Olson, pour le genre de produit que l'agriculture canadienne peut produire, des marchés en croissance aux États-Unis, dans la Communauté économique européenne, au Japon, en Europe de l'est, en Chine et dans les pays du Pacifique. Chacun de ces marchés a des exigences et des besoins différents et nous devons apprendre à les satisfaire. Ensuite, nous devons faire en sorte que ces marchés deviennent permanents et particulièrement rentables."

## STATIONS DE COMMUNICATIONS PAR SATELLITE POUR LA CHINE

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin, a annoncé que RCA Ltée de Montréal fournira à la République populaire de Chine des installations complètes pour deux stations de communications par satellite de modèle intelsat.

Le contrat, évalué à environ 5.7 millions de dollars, a été signé le 17 août entre les Communications globales RCA et la Société nationale chinoise d'importation et d'exportation de machinerie. Selon les termes de ce contrat, RCA Ltée fournira une nouvelle station terrestre complète de communications par satellite à Pékin et agrandira la station terrestre existante à Shanghai, construite par RCA Ltée en février dernier. La compagnie canadienne assumera l'entière responsabilité pour l'étude technique, le matériel et la supervision de cet important projet.

Ces stations terrestres accroîtront beaucoup la capacité des communications chinoises pour développer les réseaux de télévision du pays, le téléphone, le télégraphe, le télex et des chaînes de télécommunications internationales. Les stations terrestres seront installées en vertu d'une entente de coopération avec l'Administration chinoise des télécommunications. Les techniciens et les ingénieurs civils et électroniciens chinois seront chargés de préparer l'emplacement et de construire les édifices; ils travailleront étroitement avec RCA Ltée en ce qui concerne tous les aspects de la construction et de l'installation du matériel électronique.

RCA Ltée de Montréal est le centre désigné dans la Société RCA pour fournir sur une base internationale les installations terrestres terminales des satellites de communications commerciaux.

La compagnie montréalaise a fourni 17 installations complètes de stations terrestres au marché mondial, dont sept grandes stations semblables à celles fournies à la République populaire de Chine, et dix stations régionales importantes pour les installations de communications par satellite au Canada.

## LE CANADA ET LA CEE

“Les hommes d'affaires canadiens ne devraient pas se désintéresser de la Communauté économique européenne, mais plutôt manifester envers elle plus d'intérêt et de dynamisme afin de l'établir comme un marché important et progressif pour les exportations canadiennes,” voilà ce qu'a déclaré récemment le représentant du Canadien-National en Europe, devant les membres de la Chambre du Commerce du Canada.

L'organisme, qui tenait son congrès dans la capitale, a entendu cette recommandation que lui a faite M. W.G. Buchanan, directeur général pour le CN en Europe, qui a ajouté que “le monde canadien des affaires devrait voir en l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun une occasion d'accroître et de diversifier, plutôt que de réduire, ses échanges commerciaux avec le Grande-Bretagne et la Communauté économique elle-même”.

M. Buchanan a ajouté; “Il est juste de prétendre que même si la plupart des hommes d'affaires canadiens connaissent le Marché commun et son potentiel, leur intérêt face au défi qu'il offre n'a pas été, jusqu'à tout récemment, aussi marqué que ne le justifie l'ampleur du marché.”

Le conférencier a rappelé que le Canada avait d'importants liens économiques avec la Grande-Bretagne, par tradition, et qu'une présence physique là-bas, sous la forme d'une filiale ou d'un bureau national, comme dans le cas du CN, ne peut qu'aider à raffermir ces relations, non seulement dans le domaine économique, mais aussi sur le plan culturel, éducationnel et scientifique.

M. Buchanan a cependant admis que le nombre de Canadiens visitant l'Europe n'était pas suffisant pour exercer l'influence nécessaire, étendre la bonne réputation du Canada et répandre son message dans des milieux où il sera entendu et produira des effets positifs.

“Lorsque la Grande-Bretagne fera officiellement son entrée dans la Communauté en janvier 1973, on ressentira probablement au Canada des conséquences pas trop favorables à notre marché d'exportation, de dire M. Buchanan. Le Canada perdra en effet les privilèges commerciaux que lui confère son statut de pays du Commonwealth et souffrira des mesures protectionnistes en vigueur au sein du Marché; ceci, explique M. Buchanan, sera le côté négatif pour le Canada.”

Mais du côté positif, M. Buchanan voit dans le Marché commun une occasion pour le Canada de vendre plus de produits sur les marchés britanniques, qui devraient prendre de l'expansion par suite de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté économique européenne, et le Canada devrait par

conséquent étendre son influence au sein du Marché commun tout entier.

L'invité a décrit le Marché commun, avec l'entrée de la Grande-Bretagne, de la Norvège, du Danemark et de l'Irlande, comme étant “un marché riche en pleine expansion et composé de quelque 270 millions de personnes ayant un niveau de vie assez élevé et dont la demande pour les produits canadiens destinés à l'exportation est aussi très élevée”.

## LES FEMMES ET LE TRÉSOR

Le Secrétariat du Conseil du Trésor a récemment créé un nouveau poste dans le cadre de la réorganisation de la Division des politiques de main-d'oeuvre. En juin dernier, Mlle Denise Moncion a été nommée à ce poste et sera responsable des politiques de main-d'oeuvre pour les groupes particuliers tels que les femmes, les autochtones et la jeunesse.

### PRIORITÉ À LA FEMME

Mlle Moncion admet que la femme employée dans la Fonction publique fait souvent face à une situation difficile; en général, la femme a été et demeure encore défavorisée dans un milieu de travail majoritairement masculin. Les statistiques publiées récemment par la Commission de la Fonction publique le démontrent bien. Dans le cadre de ses fonctions, elle travaillera à favoriser l'intégration de la femme dans ce milieu de travail: des études sur la possibilité d'emploi à temps partiel avec avantages sociaux, des cours de perfectionnement afin d'améliorer les chances de promotion et d'avancement sont parmi les projets en cours dans la Division des politiques de main-d'oeuvre.

Consciente de l'étendue de sa tâche, elle espère s'attaquer à certains mythes qui servent trop souvent dans l'esprit de certains gestionnaires, à justifier le quasi non-engagement des femmes à des postes supérieurs. Il s'agit d'essayer de modifier, d'améliorer le milieu de travail dans son ensemble afin que tous les employés de la Fonction publique puissent travailler dans un milieu sain et épanouissant sans pour autant négliger leurs responsabilités familiales et autres. Les problèmes auxquels nous faisons face ne sont pas essentiellement des problèmes féminins. Ce sont des problèmes inhérents à notre mode de vie, à notre milieu social et familial et au processus d'évaluation de notre société.

En dernière analyse, la solution du problème dépendra largement de l'empressement des femmes à assumer des rôles différents, des responsabilités nouvelles.